

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00076**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE L'ETRAT**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 103

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 20 mars 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170117-D20170007610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170320

M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORQUES,  
M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,  
M. Paul CELLE donne pouvoir à Mme Christine ROUX,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Gérard MANET,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017**

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE L'ETRAT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-9, L.153-45 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2016 établissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de L'Etrat;

Vu l'avis des personnes publiques associées ;

Vu le dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de L'Etrat;

Il est précisé que la modification simplifiée a un seul objet : supprimer du texte et du plan de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur Moulin Picon les termes « équipements publics (gendarmerie) ».

Le SCoT Sud Loire a émis un avis favorable sur la procédure de modification simplifiée en date du 15 décembre 2016. Les autres personnes publiques consultées n'ont pas émis d'avis.

Dans son avis, le SCoT Sud Loire rappelle que certaines remarques émises sur le projet arrêté de PLU en janvier 2013 (procédure de révision) n'avaient pas été prises en compte et demande qu'elles le soient dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée :

- augmenter la densité demandée (25 logements à l'hectare),
- imposer une densité « minimale » de 25 logements à l'hectare plutôt que de « recommander » d'atteindre cette densité,
- envisager d'augmenter le pourcentage de mixité sociale dans l'opération : le PLU demande 20 % de logements locatifs sociaux.

Ces demandes doivent se penser à l'échelle du projet urbain, et non pas dans le cadre d'une modification simplifiée qui n'a pour but que de supprimer les termes « équipements publics (gendarmerie) » d'une OAP. Il est donc proposé de les étudier à l'occasion d'une prochaine procédure de modification du PLU.

Le dossier complet a été mis à disposition du public du lundi 12 décembre 2016 au jeudi 12 janvier 2017 et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de L'Etrat. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification simplifiée, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de L'Etrat et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier est consultable sur le site :

[http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers\\_plu/](http://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/dossiers_plu/)

Login : elussem

Mot de passe : PLU42CU

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de L'Etrat ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération n° 416, article 202 du budget 2017 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU